

Audience avec la Directrice de la DEVE : le management au SPA.

La **Cfdt** a rencontré le 19 septembre Mme Madame Engström Directrice la DEVE, au cours l'entretien la **Cfdt** a interpellé la direction sur le malaise latent depuis déjà de nombreux mois qui règne dans certains services du SPA :

- mal-être croissant devant la gestion humaine de ce service ;
- manque de dialogue et absence de remise en question de la hiérarchie ;
- pression excessive sur de nombreux agents (manque d'effectifs) ;
- manque d'anticipation de la hiérarchie (opérations pour lesquelles la hiérarchie « navigue à vue ») ;
- accès aux logiciels spécialisés parfois limité (impact sur les avancées de travaux).

Devant ce constat la Directrice a accepté la proposition de la **Cfdt** d'organiser une réunion avec l'ensemble du personnel du SPA, afin que tous les agents puissent évoquer clairement leur ressenti et afin de mettre un terme au malaise de plus en plus profond qui semble régner dans ce service...

Audience avec la DRH : la situation des assistants paysagistes :

La **Cfdt** a rencontré ce matin la Drh sur la prise en compte des missions et des rémunérations des assistants paysagistes dans le processus de dé précarisation. Actuellement, l'administration leur propose d'intégrer le corps de catégorie B des Techniciens Supérieurs dans la spécialité études paysagère (rémunérations bloquées pendant 6 à 14 ans suivant les cas).

Il est ressorti des échanges que :

- La reconnaissance des missions d'un niveau catégorie A n'est pas niée, mais actuellement, aucun corps d'accueil ne semble faire l'affaire. Il est évident qu'il manque actuellement un corps intermédiaire en catégorie A entre les TS et les architectes voyers paysagistes.
- Le nombre de postes ouverts sur le corps des TS va être revu en fin d'année et éventuellement réévalué, la seconde phase de dé précarisation pourrait se faire en 2014 au lieu de 2015
- L'expériences acquise par les assistants paysagistes est une valeur ajoutée pour la ville et leurs missions actuelles ne doivent pas être revues à la baisse sous prétexte d'une redéfinition des missions de chacun (DPLG, assistant paysagistes)
- Une réflexion doit être engagée sur les missions de chacun (sans que les anciens contractuels n'en pâtissent s'ils sont titularisés).

La **Cfdt** va faire de nouvelles propositions à la DEVE pour envisager la création d'une spécialité paysage dans un corps de catégorie A (à réfléchir sur le plus approprié).

